

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2015

Compte-rendu

Madame le Maire procède à l'appel.

Etaient présents :

Le Maire : Mme Dominique BRU

Les Adjoints : Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Gaby VACHON - Mme Elisabeth RISPAL - ~~M. André JAULHAC~~

Les Conseillers municipaux : Mme Michèle COURBEBAILLISSE – ~~Mr Christophe HUGON~~ — M. Matthieu LOURS — M. Patrick CAYROU – Mme Thérèse VIDALENC – ~~M. Michel LENGAGNE~~ – Mme Odile SERGUES – M. Sébastien CAZELLES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny PECHAUD – ~~M. Géraud MAURS~~ – Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG

Pouvoirs : M. JAULHAC a donné pouvoir à MME BRU
M. HUGON a donné pouvoir à MME RISPAL
M. LENGAGNE a donné pouvoir à M. COUTEL
M. MAURS a donné pouvoir à M. LETANG

Nommé(e) secrétaire de séance : MME PECHAUD Anny

Madame le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2014.

Il n'y a pas d'observations, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

.....

En préambule, Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Sébastien CAZELLES.

Elle rappelle la réunion du 7 janvier 2015 en présence d'Orange et du Conseil Régional concernant la **commercialisation de la fibre optique**.

La commune s'engage à raccorder les bâtiments communaux :

- * la Médiathèque ;
- * la Mairie ;
- * l'Ecole Primaire

La Maison de Santé :

La convention entre l'ARS et les médecins a été signée. Il est maintenant nécessaire de formaliser le lieu d'implantation.

Les Etoiles du Sport :

Cette manifestation aura lieu, cette année, sur un jour, le dimanche 14 juin 2015.

Visite de Monsieur le Préfet :

Monsieur le Préfet s'est rendu à Vic sur Cère en présence des Maires de la Communauté de Communes. Il a confirmé être à la recherche de financements pour le Plan de Circulation.

2015-01 – ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DES MEMBRES
AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA-MUNICIPALE

Madame le Maire accueille Monsieur Sébastien CAZELLES, qui remplace Monsieur Nicolas GEY, démissionnaire.

Monsieur Sébastien CAZELLES souhaite s'intégrer à notre assemblée, notamment dans le cadre des travaux des commissions qu'il va rejoindre, pour y déployer les compétences qu'il a dans ce domaine, à savoir :

Commissions municipales :

2^{ème} Commission : Vie associative, jeunesse, sports, loisirs

Président : M. COUTEL

Vice-Président : M. LOURS

- Monsieur CAZELLES

4^{ème} Commission : Suivi des travaux

Président : M. LENGAGNE

Vice-Président : M. JAULHAC

- Monsieur CAZELLES

5^{ème} Commission : Urbanisme, agriculture

Président : Mme RISPAL

Vice-Président : M. CAZELLES

- Monsieur CAZELLES

6^{ème} Commission : Eau, assainissement, environnement

Président : Mme RISPAL

Vice-Président : M. HUGON

- Monsieur CAZELLES

Commission extra-municipale :

Commission extra-municipale : Vie citoyenne, commerces, quartiers, villages

Président : Mme VACHON

Vice-Président : Mme VIDALENC

- Monsieur CAZELLES

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-02 : FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT, AMENAGEMENT DU SITE DES CAYROUSES ET LOTISSEMENT DES SOURCES II

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de Vic sur Cère au cours de l'exercice 2014.

Les opérations de l'exercice 2014 font ressortir les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement (A) :	2 215 218,20
Recettes de fonctionnement (G):	2 448 869,49
Résultat de fonctionnement de l'exercice (G-A) :	+ 233 651,29
Excédent 2013 reporté (I)	0
Résultat de clôture 2014 ((G-A)+I) :	+ 233 651,29

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses d'investissement (B) :	1 082 004,52	(F) 14 000,00
Recettes d'investissement (H) :	1 173 409,93	(L) 0
Résultat d'investissement de l'exercice (H-B):	+ 91 405,41	(L-F) 14 000,00
Déficit 2013 reporté (D)	- 199 623,07	
Résultat de clôture 2014 ((H-B)+D)	- 108 217,66	

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement (A) :	165 631,06
Recettes de fonctionnement (G):	213 204,92
Résultat de fonctionnement de l'exercice (G-A) :	+ 47 573,86
Excédent 2013 reporté (I)	+ 95 473,79
Résultat de clôture 2014 ((G-A)+I) :	+ 143 047,65

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses d'investissement (B) :	8 230.98	(F) 0
Recettes d'investissement (H) :	20 369.00	(L) 0
Résultat d'investissement de l'exercice (H-B):	+ 12 138,02	(L-F) 0
Excédent 2013 reporté (J)	+ 96 868,77	
Résultat de clôture 2014 ((H-B)+D)	+ 109 006.79	

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement (A) :	58 613.86
Recettes de fonctionnement (G):	94 707.93
Résultat de fonctionnement de l'exercice (G-A) :	+ 36 094,07
Excédent 2013 reporté (I)	0
Résultat de clôture 2014 ((G-A)+I) :	+ 36 094,07

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses d'investissement (B) :	325 529.04	(F) 37 289,00
Recettes d'investissement (H) :	224 757.34	(L) 98 429,00
Résultat d'investissement de l'exercice (H-B):	- 100 771.70	(L-F) 61 140,00
Excédent 2013 reporté (J)	+ 32 235.79	
Résultat de clôture 2014 ((H-B)+D)	- 68 535.91	

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT SITE DES CAYROUSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement (A) :	70 875.45
Recettes de fonctionnement (G):	93 130.07
Résultat de fonctionnement de l'exercice (G-A) :	+ 22 254,62
Déficit 2013 reporté (I)	0
Résultat de clôture 2014 ((G-A)+I) :	+ 22 254,62

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses d'investissement (B) :	40 855.17	(F) 12 701,00
Recettes d'investissement (H) :	56 674.94	(L) 52 578.66
Résultat d'investissement de l'exercice (H-B):	+ 15 819.77	(L-F) + 39 877.66
Déficit 2013 reporté (D)	- 68 342.28	
Résultat de clôture 2014 ((H-B)+D)	- 52 522.51	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES SOURCES II

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement (A) :	121 536.00
Recettes de fonctionnement (G):	121 536.00
Résultat de fonctionnement de l'exercice (G-A) :	0
Excédent 2013 reporté (I)	0
Résultat de clôture 2014 ((G-A)+I) :	0

SECTION D'INVESTISSEMENT :

	REALISE	RESTES A REALISER
Dépenses d'investissement (B) :	0	(F) 0
Recettes d'investissement (H) :	121 536.00	(L) 0
Résultat d'investissement de l'exercice (H-B):	+ 121 536.00	(L-F) 0
Déficit 2013 reporté (D)	- 151 143,89	
Résultat de clôture 2014 ((H-B)+D)	-29 607.89	

MME NUMITOR précise que le Compte Administratif retrace les dépenses réalisées de l'année N-1. Les ajustements sont possibles jusqu'au 21/01 de l'année suivante.

Le budget s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre. Si des dépenses prévues sont non réalisées au 31/12, alors elles sont intégrées dans les Restes A Réaliser.

Il existe deux comptabilités :

- Une comptabilité administrative tenue par le Maire – le compte administratif
- Une comptabilité patrimoniale tenue par le comptable – le compte de gestion

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**2015-03 : FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DE LA
COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT,
AMENAGEMENT DU SITE DES CAYROUSES ET
LOTISSEMENT DES SOURCES II ET COLS**

Après s'être fait présenter le budget de la commune exercice 2014, les budgets annexes et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par **Mr ANTONY, Receveur**, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et celui des budgets annexes.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**2015-04 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2014 BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;
Considérant ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (en €)	Part affecté à l'investis. Exercice 2014 (en €)	Résultat de l'exercice 2014 (en €)	Reste à réaliser (en €)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat

Investissement	- 199 623.07		+ 91 405.41	D 14 000.00	- 14 000.00	122 217.66
Fonctionnement	+ 265 945.14	+ 265 945.14	+ 233 651.29			233 651.29

Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) : - 108 217.66

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	233 651.29
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	122 217.66
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	111 433.63
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	122 217.66
Total affecté au c/ 1068	122 217.66
Déficit global cumulé au 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-05 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2014 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;
 Considérant ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (en €)	Part affecté à l'investis. Exercice 2014 (en €)	Résultat de l'exercice 2014 (en €)	Reste à réaliser (en €)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	+ 96 868.77		+ 12 138.02	0	0	+ 109 006.79
Fonctionnement	+ 95 473.79	0	+ 47 573.86	0	0	+ 143 047.65

Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) : + 109 006.79

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	143 047.65
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	143 047.65
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-06 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2014 BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;
Considérant ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (en €)	Part affecté à l'investis. Exercice 2014 (en €)	Résultat de l'exercice 2014 (en €)	Reste à réaliser (en €)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	+ 32 235.79	0	- 100 771.70	D 37 289.00 R 98 429.00	+ 61 140.00	- 7 395.91
Fonctionnement	+ 71 423.41	71 423.41	+ 36 094.07			+ 36 094.07

Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) : - 68 535.91

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	+ 36 094.07
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP	7 395.91

(c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	28698.16
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
	7 395.91
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2014	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-07 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2014 BUDGET ANNEXE DES CAYROUSES

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;
 Considérant ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (en €)	Part affecté à l'investis. Exercice 2014 (en €)	Résultat de l'exercice 2014 (en €)	Reste à réaliser (en €)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 68 342.28	0	15 819.77	D 12 701.00 R 52 578.66	+ 39 877.66	- 12 644.85
Fonctionnement	+ 13 491.06	+ 13 491.06	22 254.62			22 254.62

Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) : - 52 522.51

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	22 254.62
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	12 644.85
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	9 609.77
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	12 644.85

Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

2015-08 : FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE
2014 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES SOURCES II

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014 ;
Considérant ;
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 ;
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2013 (en €)	Part affecté à l'investis. Exercice 2014 (en €)	Résultat de l'exercice 2014 (en €)	Reste à réaliser (en €)	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 151 143.89		121 536.00	0		- 29 607.89
Fonctionnement						

Solde d'exécution cumulé d'investissement (001) : - 29 607.89

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2014	
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068	
Déficit global cumulé au 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

*Madame le Maire met la délibération au vote.
Elle est adoptée à l'unanimité.*

**2015-09: FINANCES – TRAVAUX D’ASSAINISSEMENT – REMPLACEMENT DU RESEAU
D’ASSAINISSEMENT AVENUE ANTOINE FAYET ET RUE DE LA GARE –
APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Par délibération n° 2012-97 du 27/12/2012, le conseil municipal a approuvé le plan de financement.

Toutefois, une mise à jour des co-financements est nécessaire car dans le cadre du Fonds d’Equipement des Communes (FEC), le Conseil Général accorde 20 % sur les travaux en assainissement.

Le montant estimatif des travaux établi par le Cabinet SOMIVAL est de 205 000 € HT répartis comme suit :

- 180 000 € HT pour les travaux d’assainissement
- 25 000 € HT pour les travaux sur les eaux pluviales

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses estimées en € HT	Recettes estimées en € HT
Travaux 205 000 € 180 000 € pour l’assainissement 25 000 € pour le pluvial	FEC 36 000 € (20 % sur les travaux d’assainissement) Etat – DETR 2013 37 289 € Agence de l’eau 37 289 € Autofinancement commune 94 422 €
Total 205 000 €	Total 205 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D’approuver le plan de financement ;
- D’autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financiers ;
- D’autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l’unanimité.

**2015-10 : FINANCES – PLAN DE CIRCULATION – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET
DU PLAN DE FINANCEMENT**

Madame le Maire précise qu’un plan de circulation est un document de planification dont la durée de vie est de 10, 15 ans, voire plus. Il est donc important de réfléchir à toutes les problématiques sans précipitation.

En effet, le centre-bourg est traversé d’est en ouest par la nationale n° 122, classée voie à grande circulation, qui enregistre un trafic quotidien d’environ 5000 à 6000 véhicules dont 10 % de poids-lourds.

Cette zone centrale qui regroupe la majeure partie des services et activités (*commerces, mairie,...*) est aussi le centre historique du bourg. Elle est un point de rencontre quotidien d’un trafic de transit et d’un trafic local pour ce qui est des véhicules mais aussi elle est le théâtre de flux importants de piétons.

Ce secteur nécessite et génère un besoin en stationnement non négligeable.

A ce jour, il existe un réel problème au niveau de l'hyper-centre sur la RN 122 (*Av du Dr Jean Lambert*) :

- Circulation de transit difficile notamment pour les PL du fait du stationnement existant ;
- Capacité de stationnement parfois inadaptée en fonction des périodes ;
- Flux piétons importants (*présence des commerces, centre touristique*) et sécurité non satisfaisante ;
- Accessibilité difficile (*trottoirs peu adaptés*) ;
- Vitesse parfois excessive en période nocturne ;
- Bruit lié à la circulation, important ;
- Trafic générateur de pollution dans un secteur dense et au bâti ancien serré.

Le projet de cahier des charges est annexé à la présente délibération.

Le montant estimatif de l'étude est de 25 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses estimées en € HT		Recettes estimées en € HT	
Etude	25 000 €	Autofinancement commune	15 000 €
		Etat – DETR 2015 (40 %)	10 000 €
Total	25 000 €	Total	25 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes du cahier des charges relatif au Plan de Circulation ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**2015-11 : FINANCES – PLAN D'ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS –
APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

L'étude relative à l'élaboration d'un plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics s'inscrit dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées, l'ensemble de la voirie et des espaces publics situés sur le territoire de la commune.

Ces dispositions doivent être conformes aux prescriptions techniques de l'arrêté du 15 janvier 2007 pris en application du décret susvisé.

Il doit mettre en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la commune (cadre bâti, espaces et bâtiments publics, commerces, ...).

Son élaboration doit être effectuée en concertation avec les acteurs locaux, en particulier les associations implantées localement, de personnes handicapées et de commerçants.

Par délibération n° 2014-63 en date du 28/08/2014, le conseil municipal s'est engagé dans la démarche d'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.

Le comité de pilotage a été créé et a défini le périmètre de l'étude.

Le montant estimatif de l'étude est de 5 000 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses estimées en € HT		Recettes estimées en € HT	
Etude	5 000 €	Autofinancement commune	3 000 €
		Etat – DETR 2015 (40 %)	2 000 €
Total	5 000 €	Total	5 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes du cahier des charges relatif au Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics ;
- D'approuver le plan de financement ;
- D'autoriser Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-12 : FINANCES – TARIFS POUR L'ENCAISSEMENT DES ENCARTS PUBLICITAIRES

La commune souhaite réaliser des documents de communication concernant les manifestations estivales afin de promouvoir le territoire et plus particulièrement une plaquette présentant les fêtes organisées par la Mairie (les Etoiles du Sport, le 14 juillet, le Festival d'Arts et Traditions Populaires du Monde,.....).

Afin que le coût de la conception et de l'édition s'autofinance, le sponsoring est nécessaire. Aussi, la commune propose des encarts publicitaires comme suit :

PLAQUETTES

Encart 5 cm x 7 cm sur la plaquette = 100 €

Encart 5 cm x 15 cm sur la plaquette = 200 €

Encart 10 cm x 15 cm sur la plaquette = 400 €

Encart 10 cm x 15 cm sur la plaquette + encart sur le set de table = 430 €

Encart 15 cm x 21 cm + encart sur le set de table = 800 €

SETS DE TABLE

Tarif unique : 65 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les propositions tarifaires ci-dessus ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée comme suit :

- POUR : 15
- CONTRE : 4
- ABSTENTION : 0

**2015-13 : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC
L'ASSOCIATION « SPECTACLES EN CARLADES »**

Chaque année, une convention financière est signée entre la Commune de Vic sur Cère et l'Association Spectacles en Carladès pour l'organisation des différentes manifestations à caractère culturel sur la commune de Vic sur Cère.

Les crédits sont inscrits au Budget Principal 2015.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention 2015 jointe ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

**2015-14 : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION D'UTILISATION ENTRE
L'ASSOCIATION CROQ'VACANCES ET LA COMMUNE**

La communauté de communes Cère et Goul en Carladès a, par délibération de son conseil communautaire du 13 novembre 2013 décidé d'exercer à compter du 1er janvier 2015, la compétence «Enfance et Jeunesse » au titre de ses compétences optionnelles.

Le Conseil municipal de Vic sur Cère, par délibération n° 2013/60 du 12 décembre 2013, a approuvé le transfert de compétences.

Par convention du 15 décembre 2014, la communauté de communes Cère et Goul en Carladès a confié à l'Association CROQ"VACANCES l'organisation des activités « Relais Petite Enfance (RPE) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » sur son territoire.

A cet effet, la commune de Vic sur Cère met à la disposition de l'association des locaux situés dans la « Maison de l'Enfance et de la Jeunesse ».

Le projet de convention joint à la présente délibération en fixe les conditions.

Le remboursement des charges demandées à l'association intègre un loyer annuel correspondant à l'annuité de la dette, les frais de personnel, eau, électricité.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de ladite convention ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-15 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE : REPRISSE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON –
2ÈME TRANCHE

Madame le Maire fait lecture du procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions suivantes :

Numéro de Concession	Concessionnaire	Date d'acquisition
72	Jeanne VIALARD Vve GARY	01/08/1872
91	Marie FAYET	28/01/1875
105	Maria GOUBERT vve NIVET	10/11/1949
107	Jean-Baptiste DELON	10/11/1878
173	Elisabeth DELRIEU vve BONAL	08/06/1886
175	Pierre LAMBERT	23/07/1886
180	Anne FALHES vve LAMARTINE	08/06/1886
185	Jacques FABRE	03/05/1891
187	Louis GARD	20/10/1891
189	Antoine LOMBARD	30/11/1891
190	Jean MANHES	30/11/1891
192	Antoine LEYMARIE - Marie ANGELVY	01/05/1893
195	Marguerite RICHARD vve DEVILLAS	01/05/1893
196	Jean-Baptiste MARTRES	01/05/1893
198	Marie HORTENSE vve SERRIET	08/02/1894
199	Pierre POULHES - Jeanne VIERS	08/02/1894
200	Catherine LABORIE	28/08/1894
201	Marguerite TRIN vve TRIN	08/02/1895
204	Marie PATISSARD	20/08/1895
205	Louis Purcy COURNIER	20/08/1895
212	Louise BERTRAND vve VIALETTE	26/05/1916
213	Eugène HOUADE	18/08/1916
216	Michel COURNIER	15/02/1917
220	Théodore BAILLET	11/01/1918
224	Eugène FALGUIERES	21/05/1898
226	Antoine TOULZE	02/07/1898
229	Jean LOURS	09/02/1899
230	Jeanne PIGNOL vve THERY	01/03/1899
231	Catherine AUJAS vve DELARBRE	14/06/1899

235	Antoine CHASSAIGNE	31/04/1900
238	Pierre VAILLES	07/11/1900
241	Félix MABIT	05/09/1901
243-244	Elise LADOUX vve VAZELLE - Guillaume SOUBRIER	31/01/1902
246	Antoinette CARRIERE vve KARPOFF	12/11/1902
251	Jeanne GOUTAL vve CHAUTARD	24/06/1903
253	Mr VIDAL	27/11/1903
254	Antoine OUVRIER	28/11/1903
261	Jean BOISSY	02/07/1906
263	Augustine ROUILLON vve FOUGEREUX	25/02/1907
264	Antoine LEYGONIE	28/02/1907
265	François COURNIER	31/07/1907
272	Antoine BOISSIER	13/11/1908
273	Jean DELCAMP	12/06/1909
275	Marguerite BOISSIER vve LABORIE	28/07/1910
279	Famille DEGOUL	
280	Jeanne MAS née JEANNOT	12/12/1913
284	Anne ROUCHES vve DELPIROU	22/05/1914
285	Jeanne LEMOINS née MALBOS	11/07/1914
287	Elise GUILHEU vve SERGUES	17/07/1914
292	Jean LAGARDE	17/04/1915
298	Mrs DELRIEU et SERGUE	18/03/1916
300	Jeanne GUILLARD née CHASSAGNE	08/04/1916
305	Mme VIDALENC vve DENEVE	05/09/1917
308	Marguerite LABRO	20/05/1918
309	Etienne MALES	12/10/1918
329	Mathias CLAUDE	13/11/1922
336	Mme LERAT vve BONNET	01/03/1923
340	Jean-Marie BOYER - Marie DAVID	20/07/1923
349	Félix DEGOUL	08/06/1924
367	Mme ROSE vve LACROUX	26/03/1926
375	Guillaume DELORT	25/10/1926
376	Baptiste GANDILHON	25/10/1926
378	Antonin MANHES	16/12/1927
380	Marie MOREL vve MANHES	20/12/1927
383	Jeanne FELGINES vve LOURS	19/03/1928
389	Marie CAIROU vve Irlande	07/12/1928
391	Jules LAFON	16/01/1929
392	Antoine DELRIEU	14/02/1929
396	Jean-Marie LAYGUE	08/08/1929
382	Marie MANHES - Léon MANHES	22/03/1928
401	Marie VERDIER dite COMPANS	25/09/1929
404	Eugénie TOYRE née COURCHINOUX	12/03/1930
406	Jean-Baptiste AFFRE	09/07/1930

413	Jean CABO	19/01/1931
428	Jean JALABERT	03/09/1932
431	René BEAUREPAIRE	19/10/1932
440	Jean MALGRAT	18/11/1933
448	Marie DEGOUL vve FALIERES	25/08/1936
449	Jean-Baptiste BALBO	27/02/1937
453	Maurice GUIGNOT dit DEBRY SEYBOR	04/09/1937
458	Marius CAMBON	02/05/1938
462	Mme MARIE vve LAMARGIE	16/09/1938
463	Lina RIP vve BOYSSOU	19/04/1938
465	Jean PIGEYRE	25/07/1939
467	Auguste GALIDIE	13/06/1942

Concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont, en outre, nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal ;
- D'autoriser Madame le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles attributions les concessions sus-indiquées en état d'abandon ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier ;
- De charger Madame le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

2015-16 : ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION DE GESTION DE L'EHPAD – AVENANT N° 1

VU la convention de gestion de l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes des Cayrouses signée le 13/09/2013 ;

Il est nécessaire de signer un avenant n° 1 afin de détailler le remboursement de l'emprunt contracté par la commune de Vic sur Cère concernant l'équipement et l'installation du mobilier, matériel et appareils nécessaires au fonctionnement de l'EHPAD.

Pour rappel, la commune a contracté un emprunt de 513 000 € sur 10 ans. Les frais financiers s'élèvent à 91 200 €. L'association Les Cités Cantaliennes de l'Automne, gestionnaire de

l'EHPAD, s'engage à prendre en charge, à hauteur de 50 %, les frais financiers liés à l'emprunt contracté pour l'équipement de l'établissement.

Le montant annuel à rembourser par l'association s'élèverait à 55 860 € au lieu de 51 300 €, pendant une durée de 10 ans.

MME NUMITOR souligne que nous rencontrons un différend sur le remboursement de l'annuité du prêt relatif au mobilier de l'EHPAD.

Le projet d'avenant ne prévoyait que le remboursement du capital. Mais, suite au courrier reçu, le Conseil d'Administration des Cités Cantaliennes a approuvé le remboursement de 50 % des intérêts.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention de gestion de l'EHPAD ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Madame le Maire met la délibération au vote.

Elle est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23 h 00.